

## Déclaration liminaire

Le SNCTA se félicite de la création d'une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail, au niveau de la DO. Les attentes sont fortes pour accompagner au plus près les centres dans la prévention des risques professionnels. L'objectif est de préserver la sécurité et la santé de tous, d'améliorer les conditions de travail et de tendre au bien-être au travail.

La formation spécialisée de la DO est l'instance adéquate pour traiter des problématiques liées aux particularités des centres opérationnels. Par exemple, les horaires atypiques et l'isolement des centres qui rendent la prévention du risque incendie particulière. La haute technicité de nos outils, leur accumulation au fil des ans qui entraînent une ergonomie des positions de travail complexe. Un parc génie civil vieillissant amène à se poser de multiples interrogations régulièrement relayées concernant notamment l'exposition à l'amiante, aux rayonnements électromagnétiques ainsi qu'à la pollution aux particules ultrafines. Les situations particulières en salle de contrôle ont fait ressortir un risque supplémentaire d'agissements et de violences sexuelles ou sexistes. Les résultats de premier baromètre MTE ont mis en exergue une spécificité de la DO.

Les rapports des inspecteurs santé et sécurité au travail, même s'ils saluent des éléments positifs, pointent aussi chaque année des manquements à la réglementation notamment dans le périmètre de la DO. Cette instance est l'occasion de créer des solutions et de donner les impulsions pour la rédaction et l'actualisation des documents uniques d'évaluation des risques professionnels, les plans de prévention des risques routiers et la prévention du risque incendie.

Au cours des dernières années, des plans spécifiques DO ont été mis en place (LVSS, QVAT, RPS). Le cadre de cette nouvelle instance devrait permettre d'avoir les outils adéquats, y compris à travers un plan annuel de prévention des risques spécifique au périmètre DO. La DGAC et notamment la DO peuvent s'appuyer sur un réseau médico-social et de prévention de qualité.

Le SNCTA réitère son enthousiasme pour faire de cette instance un vecteur d'accompagnement des centres et des collègues dans la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail. Il espère que ces sujets seront pris à bras le corps par la direction des opérations en synergie avec l'ensemble des représentants des personnels.